



Réunion de concertation sur le projet de recharge sédimentaire en Durance

RELEVÉ DES ECHANGES

Lieu : Visioconférence

Date : 29 avril 2021

Présents

- Sylvie GREGOIRE (Maire de Puyvert)
- André ROUSSET (Maire de Lauris)
- Amélie JEAN (Maire de Puget)
- Pascal BREBION (Conseiller municipal de La Roque d'Anthéron)
- Jean-Luc SUAOU (Maire-adjoint de Charleval)
- Eddy IACONA (CA Luberon Monts de Vaucluse)
- Jean-Philippe STRASBERG (Métropole Aix-Marseille)
- Camille SESTAC (Fédération de pêche 84)
- Paolo BERNINI (Fédération de pêche 13)
- Florence MENETRIER (CEN PACA)
- Pierre FOLLET (Association SOS Durance vivante)
- Elvire DEBUTTE (Association Le CADE)
- Thierry PLATON (Association La parole aux citoyens)
- Yann César MAGAULT (AFDA Canoë Kayak)

- Excusés : Yves WIGT (Maire de Charleval), Claudine TREZZY (CD13), Gilles BRIERE (CD84) et Delphine RUIZ (ARFPPMA PACA)

SMAVD

- Christian DODDOLI (Directeur général)
- Bertrand JACOPIN (Directeur de la Direction Etudes et Travaux)
- François BOCA (Chargé de mission écologie - Animateur Natura 2000)
- Patricia LE STRAT (Chef de projet Etudes et Travaux)

Objet de la réunion

- *Présentation du projet de recharge sédimentaire sur les secteurs de Puyvert et Charleval*
- *Echanges et discussions sur le projet*

Ordre du jour

- *Introduction et contexte général de la Durance*
- *Présentation du projet de recharge sédimentaire et des modalités de travaux sur les secteurs de Puyvert et Charleval*

- o *Questions-réponses, discussions sur le projet*

Le support de présentation est joint au fonds de dossier du projet de recharge sédimentaire, mis à disposition des participants. Le présent compte-rendu fait office de relevé des échanges durant la réunion.

Questions et échanges

Le CADE : Pourquoi ne gérez-vous pas la Durance jusqu'à la confluence avec le Rhône ?

Réponse : Le SMAVD gère la Durance jusqu'au viaduc ferroviaire Paris-Lyon-Marseille de Rognonas. Au-delà, le domaine est concédé à la CNR (Compagnie Nationale du Rhône).

SOS Durance vivante : La recharge sédimentaire paraît difficile sans augmentation du débit réservé en rivière, qui est actuellement très faible. Qu'est-il envisagé concernant l'augmentation de ce débit ?

Réponse : Le débit réservé actuel est d'environ 10 m³/s. Même s'il était significativement augmenté, il ne permettrait pas d'amorcer un transport sédimentaire dans la mesure où le débit minimal requis pour que la rivière puisse charrier des graviers est de l'ordre de 500 m³/s. Ce sont donc les crues qui engendrent un transit sédimentaire et non le débit réservé.

Il est précisé que le transit des graviers est très lent même avec une bonne hydrologie (environ 1km/an) tant et si bien qu'il faudrait attendre près d'un siècle pour que les graviers apportés par les affluents arrivent au niveau au Rhône. Le projet de recharge sédimentaire permettra d'accélérer le retour du transit sédimentaire actif en basse Durance.

SOS Durance vivante : Où se situe le site pilote de Mallemort, en amont ou aval du barrage ?

Réponse : En aval.

Fédération de pêche 13 : Quelles seront les incidences d'une faible épaisseur de lame d'eau ?

Réponse : Les échanges hydrauliques nappe-rivière sont favorisés dans un lit naturellement en tresses, conduisant à un rafraîchissement de la rivière même avec une faible hauteur d'eau.

Il est précisé que le projet de recharge sédimentaire ne vise pas à recréer artificiellement des tresses mais à initier des conditions favorables à un retour du tressage ; c'est la Durance qui façonnera elle-même ses tresses en fonction de ses capacités.

CEN PACA : Le conservatoire est convaincu que l'objectif final de ce projet de recharge sédimentaire est bien la recherche d'un gain de biodiversité, et est en phase avec la démarche du SMAVD de favoriser le retour d'habitats typiques pionniers et de cortèges d'espèces bio-indicateurs de la Durance.

AFDA Canoë Kayak : Ne faudrait-il pas désengorger d'abord les barrages des graviers ?

Réponse : Entre Cadarache et Mallemort, l'actuelle gestion des barrages en crue permet de rendre transparents les barrages pour les graviers, et cela fonctionne bien. Entre Serre-Ponçon et Sisteron, la Durance manque d'eau pour pouvoir reprendre les graviers des affluents.

AFDA Canoë Kayak : Il serait intéressant de créer des microcosmes attrayants pour la recherche ou pour le tourisme (faire voir des espèces intéressantes).

Réponse : Nous ne sommes pas contre cette idée, et sommes preneurs d'exemples à étudier.

La Parole aux citoyens : Quand est programmé le chantier sur le site de Mallemort ?

Réponse : Les travaux de recharge à Mallemort auront lieu au plus tôt à l'été 2022.

La Parole aux citoyens : Quand pourra-t-on consulter les résultats des inventaires naturalistes ?

Réponse : Compte tenu du caractère dynamique des milieux duranciens et des substantielles modifications morphologiques du lit à chaque crue morphogène, pouvant rendre caduques les résultats d'inventaires naturalistes lorsqu'ils sont réalisés trop en amont des travaux, le SMAVD a pris le parti de réaliser ces inventaires l'année même des travaux de manière à disposer de la meilleure vision des enjeux présents au moment même des interventions. Ils sont actuellement en cours pour les sites de Puyvert et Charleval et s'achèveront début août juste avant le démarrage des travaux. Les premiers résultats seront connus en fin de printemps. L'ensemble des données d'inventaire seront mises à disposition via un partage de fonds de dossier, il n'est pas prévu de réunion publique spécifique.

La Parole aux citoyens : Qu'en est-il des marchés publics prévus et combien cela va-t-il coûter ?

Réponse : Les dossiers de consultation des entreprises sont prêts pour les travaux de Puyvert et Charleval. Le lancement des consultations est suspendu à l'avis de l'autorité environnementale (DREAL Paca). L'estimation financière des travaux correspondants est d'un peu plus d'un million d'euros hors taxe.

Fédération de pêche 84 : Est-il prévu une pêche de sauvegarde sur le site de Puyvert ?

Réponse : Non car la recharge sera réalisée dans un bras en eau profond, non pêchable. Toutefois, afin de préserver les espèces piscicoles, il est prévu sur ce site les mesures suivantes : aucune intervention sur la rive gauche qui abrite de nombreuses caches, maintien d'un écoulement permanent sur le demi-bras rive gauche, recharge dans le demi-bras rive droite de l'amont vers l'aval pour éviter tout piégeage, chantier suivi par la Maison Régional de l'Eau (MRE) pour le volet environnemental.

Le CADE : Il serait intéressant de prévoir des panneaux d'information afin de rediriger le public vers des sites accessibles.

Réponse : Des opérations de communication dans la presse et sur les réseaux sociaux sont prévues pour faire de la pédagogie au grand public. Des panneautages physiques à proximité des sites de travaux seront également prévus.

Le CADE : Est-il prévu des aides pour les professionnels qui travaillent dans la rivière, et qui seront temporairement mis à l'arrêt durant les travaux ?

Réponse : Non car l'accès au Domaine Public Fluvial est libre par principe. Les professionnels qui travaillent actuellement dans la rivière le font sans autorisation particulière, ni patente. Concernant l'association AFDA Canoë Kayak, un rapprochement avec le gérant sera mené de manière à trouver des fonctionnements alternatifs permettant de maintenir une certaine activité.

SOS Durance vivante : Comment se recharge la nappe et quel est le suivi sur la qualité de l'eau ?

Réponse : La qualité des eaux souterraines devrait être suivie par l'Etat, mais cela est peu fait. S'agissant d'une préoccupation forte pour le SMAVD, le syndicat va prendre en charge ce suivi à la place de l'Etat. Les données de ce suivi seront rendues publiques.

Conclusion

Le SMAVD remercie les collectivités et associations de leur participation à cette concertation.

Un fonds de dossier sur la recharge sédimentaire sera mis à disposition de l'ensemble des participants.

Le syndicat tiendra informé les participants de la décision attendue de l'autorité environnementale relative aux travaux de Puyvert et Charleval, et des éventuels recalages de planification des travaux le cas échéant.